

Occitanie : malgré une baisse de 40% des défaillances d'entreprises en 2020, les Commissaires aux Comptes appellent à la vigilance

 [lasemainedecastres.fr/occitanie-malgre-une-baisse-de-40-des-defaillances-dentreprises-en-2020-les-commissaires-aux-comptes-appellent-a-la-vigilance/](https://www.lasemainedecastres.fr/occitanie-malgre-une-baisse-de-40-des-defaillances-dentreprises-en-2020-les-commissaires-aux-comptes-appellent-a-la-vigilance/)

Christophe CELARIES

Malgré la crise sanitaire et économique d'ampleur qui a marqué 2020, la santé globale des entreprises occitanes ne ressort paradoxalement pas aussi dégradée qu'anticipé. Tous les lecteurs des bilans de l'exercice 2020 (banques, investisseurs...) devront cependant faire preuve de nuance afin d'éviter de tirer des interprétations trop hâtives de ces résultats atypiques.

Mais si la logique du « quoi qu'il en coûte » a permis aux entreprises de tenir face aux différents épisodes de confinement et de baisse d'activité, l'exercice 2021 et les exercices suivants s'annoncent plus complexes.

À la diminution attendue des aides gouvernementales, vont venir s'ajouter les premières échéances de remboursement des PGE et la conjoncture dégradée qui touche de nombreux secteurs. Dans ce contexte d'incertitude, les commissaires aux comptes, partenaires de confiance des acteurs économiques du territoire, appellent à la vigilance dans la gestion de l'exercice 2021.

Des procédures de redressement en baisse grâce à une économie sous « perfusion »

Malgré des prévisions alarmantes sur les difficultés des entreprises, force est de constater que les indicateurs de santé affichent une situation plus nuancée.

On note ainsi en Occitanie une baisse notable des procédures de redressement, avec 2641 défaillances enregistrées en 2020, contre 4453 en 2019 soit une diminution de plus de 40%. (source INSEE).

Ces chiffres a priori encourageants ne peuvent être considérés sans une approche contextualisée de la conjoncture régionale.

« L'arsenal fiscal et financier déployé par le gouvernement depuis mars 2020 a fortement limité les défaillances des entreprises. Cette orientation budgétaire ne peut qu'être saluée, bien que ses conséquences sur le long terme soient à nuancer. Pour une majorité d'entreprises les effets de la crise sont doubles, avec un impact sur leur chiffre d'affaires et leur rentabilité, accompagné d'une incertitude forte sur l'avenir. Mais cet impact sur la rentabilité ne transparaît pas dans les comptes 2020, du fait d'une réduction significative de certaines charges externes (pas de frais de déplacement, réduction de la

facture d'électricité liée à la fermeture des entreprises, etc...) et des aides accordées. » explique Laure Mulin, Présidente de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes.

Le recours massif aux PGE (9 milliards d'euros pour plus de 64 000 entreprises occitanes), combiné aux autres dispositifs de soutien (reports de charges, chômage partiel...) a permis de maintenir hors de l'eau nombre d'entreprises de la région.

Mais une grande partie de ces dispositifs constituant une « *avance sur trésorerie* », la gestion des exercices à venir devra prendre en compte les différentes échéances de remboursement ainsi que la diminution progressive, voire l'arrêt des autres dispositifs d'aide fiscale et financière.

Confiance et vigilance de mise pour limiter les effets de la crise au long cours

« *Dans ce contexte d'incertitude, le premier jalon de la relance économique, c'est la confiance* », affirme Laure Mulin. « *Nous nous trouvons dans une phase charnière de la reprise dans laquelle le besoin de financement des entreprises ne sera couvert que si les investisseurs et autres acteurs économiques peuvent être rassurés par des situations financières sécurisées et des perspectives de croissance claires* », ajoute-t-elle.

Au-delà de sa seule mission légale, le rôle et l'utilité du commissaire aux comptes présente donc aujourd'hui une importance capitale dans le maintien d'un climat économique de confiance entre les entreprises et leurs différents partenaires financiers et institutionnels.

« *Le commissaire aux comptes est le garant de la sécurité et de la transparence des données financières et extra-financières des organisations, dans le cadre de sa mission légale comme dans une logique contractuelle. Il ne doit pas être réduit à un professionnel du chiffre, il est bien plus que cela. Son métier, celui d'auditeur indépendant, se situe au carrefour du droit et de l'économie* » précise Laure Mulin.

Les enjeux du moment dans le cadre des interventions du commissaire aux comptes se déclinent sur 3 axes majeurs dans la perspective de la reprise économique :

- La sauvegarde, en prévenant les difficultés des entreprises à travers la détection et le diagnostic,
- L'assainissement du tissu économique, en participant à la bonne mise en œuvre des dispositifs de relance avec l'orientation et la sécurisation des aides publiques,
- L'amorçage d'une nouvelle phase de croissance, en facilitant l'accès aux dispositifs d'investissement et de financement.

« *Afin de se placer en moteur de la reprise et d'appuyer l'efficacité des dispositifs du Plan France Relance, la profession participe également à l'élaboration d'une mission spécifique « prévention & relation de confiance » préconisée dans le rapport de la*

mission Richelme (justice économique). Les contours de cette mission seront arrêtés et présentés très prochainement » conclut Laure Mulin.